Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 23 Novembre 1892. L'Université Laval No. 7.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00

Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts

Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA

EST PUBLIÉ

LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE

A SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LA LECTURE MERVEILLEUSE

Un coup de sonnette retentissant, délibéré, triomphant, fit entendre son drelin drelin à la porte d'un bel appartement du quartier des Champs-Elysées.

—Qui sonne donc ainsi ? dit Mme d'Herfort, la maîtresse de la maison. Ouvrez vite, Laurent.

A peine le domestique eut-il ouvert la porte qu'on s'élança dans le salon, et Mme d'Herfort se sentit à moitié étouffée par une charmante jeune femme et une admirable petite fille de sept ans, qui lui sautaient au cou.

—Comment ! c'est toi, ma sœur ! dit Mme d'Herfort avec un élan de joie.

—Et c'est ma fille, ma petite Chichette, que je te présente.

—Ah ! voilà donc Mlle Chichette, dont tu me parlais si souvent dans tes lettres, reprit Mme d'Herfort ; voilà ce petit lutin couleur de rose, auquel on s'amuse dans la famille à donner le nom fantaisiste de Chichette.

—Bonjour, tante, dit la petite fille en l'embrassant encore. C'est moi qui ai sonné, m'as-tu entendue ?

—Je le crois bien !

—Voilà pourtant huit ans que nous ne nous sommes vues, dit la mère de Chichette, Mme Cornelli. Mon mari ne peut pas se décider à quitter l'Italie, c'est son pays, c'est là qu'il a ses occupations. J'ai pris le parti de venir sans lui, avec ma fille, te faire une visite, à toi et à ton fils, ce cher Octave, qui est toute ta consolation depuis que son pauvre père est mort. Mais où est-il donc je veux le voir. Je suis sa marraine et je veux connaître mon filleul.

—Hélas ! dit la mère.

—Ah mon Dieu ! il est malade ?

—Non, pas du tout.

—Alors, appelle-le, il sera si heureux de me voir !

—Hélas ! reprit encore la mère.

—Pourquoi donc tous ces hélas ! tu me fais frémir.

—Je vais te l'amener, dit Mme d'Herfort, qui revint quelques instants après avec son fils, un charmant enfant de huit ans, svelte, élancé, un peu pâle, un peu frêle, mais essentlellement sympathique.

—Il est ravissant, mon filleul, s'écria Mme Cornelli, car je suis ta marraine, dit-elle à l'enfant ; tu ne peux pas me reconnaître, tu n'étais qu'un bel homme de quatre mois quand je suis partie pour l'Italie. Voyons, dis-moi si je te plais. Comment me trouves-tu ?

—Hélas ! dit l'enfant.

—Encore hélas ! reprit-elle. Mais, au nom du Ciel, qu'est-ce que cela signifie ?

—Mère ! mère ! s'écria Chichette, regarde donc mon pauvre cousin ; il est aveugle.

—Aveugle ! Que me dis-tu là ?

Elle s'aperçut alors que le charmant visage du pauvre enfant était sans expression : il avait la grâce, la finesse, mais il y manquait la lumière. Ses yeux étaient ternes, sans regard ; une cataracte s'était formée ; un petit rideau imperceptible, mais qui suffisait pour lui cacher le monde.

—Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria Mme Cornelli, aveugle ! lui !

—Je n'ai jamais eu le courage de te l'écrire, dit la pauvre mère. Quand tu l'as quitté, il avait quatre mois, Après ton départ, un commencement de cataracte s'est déclaré, et, à six mois, il était aveugle. A cet âge, un enfant n'a guère de connaissance, de sorte qu'il est comme un aveugle-né, qui ne sait rien des choses, des couleurs. Il ne me connaît même pas, continua-t-elle avec amertume, il ne se fait pas idée de mon visage.

—Oh ! tu te trompes, mère chérie, s'écria l'enfant. Quand je touche ta figure, je sens que les lignes en sont très fines, tandis que les nez, les lèvres et les mentons de quelques-unes de tes amis sont très gros sous mes doigts. On dit que tes yeux sont noirs oh ! je connais bien cette couleur-là, ajouta-t-il en soupirant, mais je ne peux pas me faire une idée des autres couleurs. Pourtant, je connais un peu celle du jour : quand il fait un grand soleil et que je suis près de la fenêtre, je sens une lumière qui se glisse au milieu de mes ténèbres et qui me réchauffe en même temps. Eh bien, quand tu t'approches de moi, tu me fais la même impression dans le cœur ; tu as quelque chose qui m'éclaire et me réchauffe, de sorte qu'il me semble que ton visage doit être tout rempli de lumière.

—Cher enfant ! dit la mère.

Et toi, Chichette, dit Octave, en s'approchant de sa cousine, es-tu jolie aussi ?

Chichette lui répondit tout bas, à l'oreille :

—Oui, ma mère ne veut pas que je m'en doute, mais comme j'entends ses amies le dire devant moi, je le sais bien.

— Vas-tu rester longtemps avec nous ? demanda Octave.

— Oh ! non, répondit Chichette ; papa serait mécontent. Il dit qu'il s'ennuie quand je ne suis pas là pour le tourmenter. Mais c'est toi qui devrait venir dans notre belle Italie.

—C'est donc bien beau, ton pays ?

—Oh ! c'est bien plus joli que le vôtre, où le ciel est souvent grisâtre, sombre et de mauvaise humeur ; le nôtre est bleu, plein de gaieté, plein de soleil. C'est un ciel qui rit toujours, et j'aime ça, moi. Maman ! dit-elle tout à coup, il faut que ma tante nous laisse emmener Octave avec nous.

— Me séparer de mon fils ! s'écria Mme d'Herford ; tu ne sais pas ce que tu dis, petite fille.

—Mais elle a peut-être raison, reprit vivement Mme Cornelli, qui, depuis longtemps, gardait le silence et semblait absorbée dans ses réflexions. Octave est pâle, un peu chétif, et je suis persuadé que notre bon soleil lui ferait du bien ; puis nous avons là-bas un air bien plus vivifiant que le vôtre : quand on veut les conserver, on met les fleurs dans l'eau et les enfants dans le grand air.

—Mais ce que tu me demandes est impossible, répondit Mme d'Herfort, tu sais bien que mes affaires me retiennent à Paris, que je ne peux pas vous suivre. Je ne laisse pas comme cela enlever mon enfant.

—Mais je ne te dis pas de me le donner, je te dis de me le prêter pendant six mois seulement.

La pauvre mère était dans une cruelle alternative. Cette séparation lui semblait bien triste, mais il s'agissait de la santé de son fils, qui, par le fait, était d'une nature délicate et avait besoin de prendre des forces. La mère se résigna donc à prêter le trésor qu'on devait lui rendre à courte échéance, et une quinzaine de jours après, Octave partit pour l'Italie avec sa tante et sa cousine Chichette.

Les six mois demandés s'écoulèrent, six siècles pour la mère, car le temps, qui a des ailes, quand on veut le retentir, semble marcher en traînant des boulets quand on voudrait qu'il courût comme l'éclair.

Cependant la lettre qui devait annoncer le retour d'Octave n'arrivait pas, Mme d'Herfort se désolait et se disait :—Ma sœur dépasse le délai fixé ; quand donc me le rendra-t-elle ?

Mais un jour qu'elle rentrait chez elle en se disant tristement que son cher enfant n'était plus là pour venir l'embrasser, elle poussa un cri de joie en voyant sa sœur installée dans le salon.

—Toi ! s'écria-t-elle. Enfin ! et Octave, mon Octave, ajouta-t-elle en tremblant. Où est-il ?

—Rassure-toi, répondit Mme Cornelli en souriant ; nous t'attendions depuis une heure et les enfants ne peuvent jamais rester tranquilles ; il est avec Chichette dans le petit boudoir, près de ta chambre. Ils vont revenir.

—Ah ! si tu crois que je vais les attendre ! Allons les rejoindre.

Elle traversa vivement l'appartement, suivie de sa sœur. En entrant dans sa chambre, elle aperçut les enfants dans le petit boudoir, au travers d'une glace sans tain qui séparait les deux pièces.

Octave chantait une chanson napolitaine qu'il avait apprise en Italie, et Chichette assise sur un grand fauteuil, l'écoutait nonchalamment et commençait à bailler.

Mme d'Herfort, que les enfants n'avaient pas vue, allait s'élancer dans le boudoir pour embrasser son fils, mais elle s'arrêta tout à coup en entendant Chichette dire à Octave :

—Ta chanson m'ennuie ; j'ai sommeil. Tiens, lis-moi ce grand journal qui est sur cette table, ça m'endormira tout à fait.

—Demander à un aveugle de lire le journal ! dit Mme d'Herfort à sa sœur, mais c'est une affreuse raillerie ? elle ne comprend donc pas le mal qu'elle lui fait ? Oh ! les enfants sont cruels parfois ?

Mais elle resta immobile, le cœur palpitant, se demandant si elle rêvait.

Octave dépliait le journal et, singeant l'air grave d'un homme qui lit les articles politiques, il lut distinctement :

" Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de..."

—Mon Dieu ! s'écria Mme d'Herfort, ce n'est pas possible ! mon cher petit aveugle lit le journal ! Mon fils, réponds-moi, dit-elle en s'élançant dans le boudoir où était Octave, est-ce que tu lis réellement, est-ce une phrase qu'on t'a soufflée ?

—Ah ! s'écria Octave en se retournant et en montrant son charmant visage, frais, rose, épanoui et éclairé par deux yeux brillants. Vous avez dit : " Mon fils ! " c'est donc vous. C'est donc toi qui es ma mère ! Oh ! je reconnais le son de la voix. Ma marraine devait me prévenir dès que tu serais rentrée ; nous nous faisions une fête de te surprendre en t'apprenant la bonne nouvelle ; mais je ne croyais pas te voir ainsi tout à coup, sans être averti, et cela me cause une émotion ! Songe donc que je te vois pour la première fois.

—Mais je ne rêve donc pas ! s'écria sa mère, en le couvrant de baisers. Je ne puis croire à tant de bonheur.

—Enfin. reprit Octave, tout palpitant et tout rayonnant de joie ; je puis donc te contempler !

Alors la mère et le fils se prenant les mains, immobiles l'un devant l'autre, se mirent à se regarder les yeux dans les yeux.

—Voyons, dit la mère, voyons, mon enfant, comment sont tes yeux quand ils sont clairvoyants et que j'y aperçois ton âme. Oh ! comme ils me parlent bien, comme ils me disent que tu m'aimes ! Que c'est bon de voir ce feu vif et clair s'allumer dans ces chers foyers si longtempe éteints.

—Et toi, mère, dit l'enfant, laisse-moi te regarder aussi, afin que je voie bien ce que c'est qu'une mère. Je ne connaissais que ta tendresse pour moi, tes caresses ; mais maintenant je te vois. Ton visage ressemble à ta voix, que j'ai toujours tant aimée : il est bon, il est doux, il me parle aussi jusqu'au fond du cœur. Je suis content de te voir belle, mais plus belle que toutes les autres.

—Tu te trompes, mon enfant, dit la mère, il y en a de bien plus jolies que moi.

—Je ne le veux pas, moi, dit l'enfant en frappant du pied. Je veux que tu sois la plus jolie, et puis, après toi, ma marraine et Chichette. Est-ce qu'il y a des figures aussi belles que celles de ceux qu'on aime ?

Puis, regardant autour de lui, il reprit :

—Si tu savais comme j'ai été content de voir tous ces meubles que j'ai si souvent touchés. Je leur disais : " Vous me connaissez, vous, depuis longtemps, mais moi je ne vous connaissais pas." C'est drôle pourtant que cette pièce tienne tout entière dans mes yeux, qui sont bien plus petits qu'elle.

—Cher enfant ! dit la mère, mais par quel miracle, as-tu recouvré la vue ?

—Ne devines-tu pas, reprit Mme Cornelli, que j'avais mon projet en l'emmenant en Italie. On ne parlait à Naples que d'un oculiste merveilleux, dont les mains habiles semblaient pleines de rayons, et rendaient la vue aux aveugles. Je ne t'ai pas confié ma secrète espérance, car je craignais qu'elle ne fût déçue. Cependant j'avais entendu dire, quand je ne croyais pas que cela pût m'intéresser, que d'Alembert, dans ses ouvrages, parlait d'un aveugle-né, à qui l'on avait rendu la vue à l'âge de 13 ans. On citait aussi un célèbre chirugien de Londres, Chiselden, qui a enlevé le cataracte d'un autre aveugle-né. Or, j'ai pensé que si ces autorités de la science parlaient de ces miraculeuses exceptions, elles pouvaient avoir lieu, à plus forte raison, quand il s'agissait d'un enfant qui n'est pas aveugle de naissance. Tu vois que j'ai bien employé les six mois d'absence de ton fils : le moment de l'opération, les suites, les soins à prendre, puis après, ajouta-t-elle en souriant, il fallait lui apprendre à lire. Il le fait encore comme un commençant ; mais enfin il ne lit pas trop mal deux ou trois lignes d'un journal.

—Oh ! ma sœur, que je t'aime ! s'écria Mme d'Herfort. Mon cher enfant, dit-elle à Octave, à présent que tu peux lire, quand tu liras un conte de fées et que tu y verras une bonne marraine, souviens-toi que la tienne ressemble à ces fées qui protègent leur filleul : à défaut de baguette magique, elle a un talisman dans le cœur

Puis, apercevant le journal, qui était tombé, elle le ramassa pieusement en disant :

—Je te ferai encadrer, journal bien-aimé, qui m'as fait savoir que mon fils n'était pas aveugle. Oh ! je n'aurais jamais cru que j'apprendrais un jour avec autant de joie que le conseil des ministres s'était réuni à l'Elysée.

ANAÏS SÉGALAS.

L'ÉTÉ DE SAINT-MARTIN

Vers la fin du onzième jour de novembre de l'année 337, un voyageur longeait la Somme, cherchant un endroit guéable.

N'en trouvant pas, il se décidait à revenir sur ses pas, et ayant atteint les premières maisons d'une grande ville, il frappait à une porte du pommeau de son épée.

—Entrez, répondit une voix de l'intérieur.

En même temps le loquet se leva, mais le maître de la maison tressaillit à la vue d'un soldat romain ; le soldat s'en aperçut et recula aussi instinctivement.

—Entrez, répéta toutefois le maître, en s'avançant jusqu'au seuil. Qui que vous soyez, une fois que vous serez assis à mon foyer, vous ne serez pour moi qu'un hôte, toujours le bienvenu.

Le soldat s'assit donc au foyer hospitalier, sécha ses vêtements et partagea avec ses hôtes l'abondant repas du soir.

—Etranger, lui dit alors Ambiorix, nous désirerions connaître celui avec lequel nous venons de rompre le pain et vider la coupe ?

—Je suis né loin d'ici, répondit le soldat.

Peut-être n'avez-vous jamais entendu parler de la Pannonie ? C'est là que je suis né.

Epris du métier des armes, je me suis enrôlé dans la légion de Labiénus.

—Nous honorons le courage qui remporte la victoire sur le champ de bataille, reprit courtoisement Ambiorix.

Allons, Alcyma, ma fille, réjouis notre hôte par tes chants.

La jeune fille se leva, et saisissant la harpe, elle chanta les exploits de Brennus et l'indomptable courage de Vercingétorix.

La veillée s'écoula ainsi doucement.

***

Au point du jour, le soldat prit congé de ses hôtes, qu'il trouva déjà levés.

Alcyma avait préparé le repas du matin et rempli de provisions le sac du voyageur.

—Prends aussi ce manteau, jeune étranger, dit le chef de la famille ; il ne te sera pas inutile par ce vent d'est.

Et comme le soldat refusait discrètement :

—Prends, te dis-je, c'est le temps des grandes neiges, et nos froides régions ne ressemblent pas au midi d'où tu viens.

Emporte nos vœux avec toi et que les dieux te soient favorables.

Le jeune homme s'inclina sans répondre, et se contenta de recommander au vrai Dieu la maison hospitalière qu'il quittait.

Et, enfonçant l'éperon dans le flanc de son cheval, il s'éloigna.

***

La matinée était triste et sombre, et la neige tourbillonnait en flocons épais.

Il fallut peu de temps pour que le voyageur fût complètement égaré dans la forêt.

Tout à coup, du milieu de la neige, une forme humaine se dressa devant lui.

—Qui que tu sois, dit le soldat, parle, que veux-tu ?

—J'ai faim, murmura un être chétif, à peine couvert de misérables haillons.

—Tu as faim ! prends et mange, dit le cavalier en détachant de la selle le lourd bissac.

Tu as soif aussi, sans doute ! Bois une rasade de cet hydromel qui te réchauffera.

Le malheureux mangea et but avidement ; puis au moment où le jeune soldat s'apprêtait à partir, il tendit derechef les mains vers lui, d'un air suppléant :

—Que me veux-tu encore ?

—J'ai froid.

Le voyageur regarda le pauvre, puis son manteau doublé de fourrures, et, tirant sa courte épée, il fondit en deux le chaud vêtement et tendit au mendiant la plus large moitié.

—Tiens, dit-il, je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai, je te le donne au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

***

A ce nom divin la nature tressaillit, et les nuées grisâtres s'entrouvrirent brusquement pour faire place au plus radieux soleil qui ait jamais illuminé un jour d'été.

—Seigneur Dieu, s'écria le soldat, est-ce un rêve ?

—Martin, lui répond une voix qui semblait descendre du ciel, parce que tu t'es montré miséricordieux pour le dernier des miens, j'ai voulu te donner un avant-goût des joies du paradis.

" Il y aura dans l'autre vie un printemps continuel pour ceux qui auront pris soin de mes pauvres ici-bas."

Martin n'était encore que catéchumène ; il reçut le baptême quelques jours après ; il devint même, par la suite, un grand évêque.

" Il était si doux aux malheureux, dit la chronique, que les pauvres allaient à lui comme les abeilles vont au rayon de miel."

" Mes enfants, disait-il lui-même du haut de la chaire épiscopale de Tours, ne refusez jamais à ceux qui vous demanderont ;

" Et ce que vous ne pourrez tirer de votre grenier ou de votre cellier, tirez-le des trésors de votre cœur."

***

Telle fut l'origine de *l'été de Saint Martin*, à ce qu'affirme la légende.

Si cette légende n'est qu'une création de l'imagination populaire, au moins renferme-t-elle une utile leçon :

C'est que l'aumône est toute puissante sur le cœur de Dieu.

POUR RIRE

Caricature espagnole.

C'est fête dans la ville ; les voyageurs arrivent de toutes parts, et envahissent une auberge. Le patron, désolé de cette influence vraiment trop considérable :

—Mais je n'aurai jamais assez de punaises pour tout ce monde-là !

On parlait à la petite Bourse, d'un riche financier qui a débuté par être caissier à 80 francs par mois, chez un prêteur sur gages.

—Quatre-vingt francs ! s'écria quelqu'un. Que de tentations ! S'il avait levé le pied !

—Un sentiment l'eût retenu.

—Lequel ?

—L'amour-propre.

—Comment cela ?

—Il n'avait plus de semelles.

Une superstition chinoise.

Jamais, à moins d'être pirate, un Chinois ne sauve un homme qui se noie, pas plus un indigène qu'un étranger. On croit généralement dans le Céleste Empire que lorsqu'un homme se noie, son mauvais esprit erre à la surface des eaux jusqu'à ce qu'il y ait trouvé quelqu'un qui soit comme lui la victime de la mer, et que ce n'est qu'à ce moment qu'il est délivré de sa servitude.

Le Chinois en conséquence, ne veut pas sauver un homme qui se noie, parce qu'il craint que l'esprit auquel il enlèverait ainsi une chance de salut, ne se mette à sa poursuite et ne le hante toute sa vie.

Le Manitoba.

Mercredi, 23 Novembre 1892

ELECTIONS MUNICIPALES

En conformité de la loi, c'est le premier mardi de décembre, cette année le 6, qu'ont lieu les nominations des maires, préfets et conseillers de toutes les corporations municipales de la province. L'élection a lieu deux semaines plus tard Ce sera donc cette année le 20 décembre. Nous ne savons pas s'il y a lutte quelque part, mais nous ne pouvons nous empêcher, sans manquer à notre devoir, de conseiller à nos lecteurs qui sont pour la plupart contribuables, de voir à l'élection de citoyens honnêtes, intègres, intelligents, sachant comprendre le devoir qui leur incombe. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, à maintes reprises : " Les élections municipales comportent autant d'intérêt, plus même, que les élections législatives ou fédérales."

D'après le système qui nous régit, le conseil municipal a, dans les limites de sa juridiction, des pouvoirs plus étendus même que ceux des législatures. Il peut légiférer sur toutes les questions d'intérêt local ; les taxes qu'il impose sont toutes directes. La limite imposée par la loi est très large, et un conseil extravagant peut mener loin une municipalité.

Les contribuables ont donc tout intérêt de se faire de bons conseils,—car ce sont eux qui sont les maîtres de la situation,—de se choisir des hommes qui possèdent la confiance publique. Dans chaque municipalité il y en a de ces hommes ; on les connait, on les estime, on sait ce qu'ils peuvent faire ; on irait à eux s'il s'agissait de confier des intérêts particuliers. Mais, malheureusement, la politique vient s'introduire, et ces hommes capables, instruits, trop délicats pour affronter une lutte presque toujours mesquine sont éliminés et on envoie en leur lieu des gens, non pas sans aveu, mais peu qualifiés pour la position. Aussi combien de corporations municipales dans le désarroi !

Sachons-le bien, il faut des hommes d'expérience pour bien diriger ces institutions. Il ne faut pas tout croire couleur de rose, parce que la machine fonctionne momentanément. Dans presque toutes les municipalités, il y a l'avenir à envisager ;—le fait on ?

Ici comme à Ontario, contrairement à Québec,nos municipalités ont une latitude énorme. Ici comme dans la première province, elles sont énormément endettées. A Québec, au contraire, la dette municipale est presque nulle. C'est le contraire pour les gouvernements respectifs des trois provinces. La dette, cependant, pour n'être pas provinciale, n'en existe pas moins, et pèse surtout lourdement sur ceux qui se donnent des conseils extravagants, ou qui sont peu au courant des besoins d'une municipalité.

Ainsi, nous espérons que, abstraction faite de tout esprit de parti, chacune de nos corporations élira les hommes les plus capables de promouvoir avec mesure, sagesse et équité, l'intérêt public.

Dans les circonstances, tant que que notre question des écoles ne sera pas règlée, le choix d'hommes les plus qualifiés se fait plus spécialement sentir. Songeons-y bien.

Nouvelles Politiques

L'hon. T. M. Daly, Ministre de l'Intérieur, arrive aujourd'hui de l'Ouest, où on l'a fêté partout. A Brandon, à Régina, à Calgary il y a eu des banquets enthousiastes et force discours. L'hon. M. Daly est un excellent orateur, parlant avec une très grande facilité ; aussi, ses discours qui étaient marqués au coin de la franchise et de la prudence, ont-ils été fort goûtés et chaleureusement applaudis. Les fanatiques seuls ont trouvé matière à critique : c'est une bonne note en faveur de notre ministre. L'hon. M. Daly doit repartir vendredi pour retourner à Ottawa.

∴

On ne sait pas encore qui sera lieutenant-goouverneur de la province de Québec en remplacement de l'hon. M. Angers. La dernière rumeur veut que ce soit l'hon. Dr J. J. Ross, président du sénat, qui serait remplacé par l'hon. M. de Boucherville. Ce dernier, dit-on, songerait à se retirer du cabinet de Québec.

∴

Il vient de paraître à Montréal un pamphlet intitulé : *Le Castorisme, voilà l'ennemi.* Par l'empressement que mettent les journaux libéraux à publier et commenter cette brochure, les conservateurs peuvent juger de l'effet qu'elle produit sur le public. Toutes ces misères, ces chicanes et ces guerres intestines ne font pas de bien aux partis, et font un mal immense à notre nationalité. N'avons nous pas suffisamment de deux partis politiques, sans en chercher un troisième qui n'existe pas ?

∴

Les Hon. MM. Abbott et Foster doivent revenir bientôt d'Angleterre, après avoir terminé ce qui faisait l'objet de leur mission. Sir John Abbott, dont la santé laisse à désirer, n'est pas mieux, dit-on, et il est probable qu'il se retirera de l'administration à son retour, pour être remplacé par Sir John Thompson.

∴

M. Haultain, chef de l'opposition à la législature des Territoires dit que la chambre d'assemblée se réunira bientôt. Comme on le sait déjà, le gouvernement Cayley est en minorité, et l'on s'attend à une lutte assez vive entre les deux partis.

∴

M. W. W. McDonald, conservateur, a été élu par acclamation, député d'Assiniboia-Est, lundi dernier, en remplacement de l'hon. Edgar Dewdney, nommé lieutenant-gouverneur de la Colombie Anglaise.

∴

La législature des Territoires du Nord-Ouest se réunit mercredi, le 7 décembre prochain. On s'attend à une session intéressante et orageure, qui sera sans aucun doute suivie d'une élection générale.

∴

On dit que les deux grands journaux de Toronto, le *Mail* et l'*Empire*, seront amalgamés, et que la première de ces deux feuilles sera à l'avenir l'organe du parti conservateur dans Ontario.

∴

M. George Robertson, conservateur, a été élu hier, député aux communes, en remplacement de M. C. N. Skinner, nommé juge. Son adversaire était conservateur aussi.

TERRENEUVE

Sir John Thompson et les hon. MM. Chapleau et Bowell sont revenus d'Halifax, où a eu lieu la conférence avec les délégués de l'Ile de Terreneuve pour discuter les relations commerciales entre les deux pays. Il est probable que la question de l'entrée de cette colonie de l'île dans la confédération canadienne a été un des principaux sujets pris en considération. Une tentative d'entente avait été faite déjà en 1869 ; mais la population terreneuvienne ne voulut pas accepter les conditions proposées.

AU COLLEGE

Hier soir, à l'occasion du 41me anniversaire du Sacre de Sa Grandeur Mgr Taché, il y a eu soirée dramatique et musicale au Collège. Un drame-opéra intitulé *Christophe Colomb* a été représenté avec un grand succès.

Le drame est un abrégé du premier voyage de découverte de Colomb ; tous les personnages sont historiques. La musique est extraite de la célèbre symphonie de Félicien David, Christophe Colomb. L'auteur du drame est le Rév. Père Bellivau, S.J., à qui nous sommes spécialement redevables de cette belle soirée. La grande salle du Collège était littéralement remplie. Seulement il est à regretter que la santé de Monseigneur ne lui ait pas permis de rehausser de sa présence cette fête donnée en son honneur.

Un nombreux clergé venu de toutes les parties du diocèse pour saluer Sa Grandeur était au collège, ainsi que nombre de citoyens des paroisses environnantes.

Le drame du Rév. Père Bellivau mérite une mention toute particulière La tâche qu'il s'est imposée, tâche difficile s'il en fût, a été menée à une bonne fin, très remarquable si l'on tient compte des difficultés à surmonter. L'auteur avait à s'en tenir aux données purement historiques, à calquer ses caractères sur ces données, et puis, le plus difficile, à intercaler les partitions de David, sans trop nuire à l'action. Tous ceux qui ont pu assister à la soirée ont pu juger du succès du Révérend Père.

La scène au lever du rideau représente la pleine mer ; les acteurs se tiennent sur un bateau gréé, et la scène du fond représente les deux autres caravelles. Le drame commence au moment où le découragement s'empare de l'équipage, où des officiers envieux s'efforcent de semer la discorde dans les cœurs agités. Au premier acte, on a remarqué la plainte du mousse, rendu par M. J. Poitras et les soli de MM. A Jean et E. Prieur, avec chœur. Au 2ième acte la révolte éclate. Là, les caractères se développent. Colomb apparait sous l'aspect, avec l'attitude que l'histoire donne à ce héros. Tous les autres personnages sont aussi sur la scène, et ils vivent le drame qui s'est passé il y a quatre cents ans. Ceux qui ont lu l'histoire ont dû se dire hier soir : " voici le tableau que j'ai lu à telle et telle page" C'est bien là Colomb avec la majesté du génie et de la vertu, qui change en cris de triomphe les cris de mort que des meneurs envieux avaient réussi à faire lancer contre lui. Dans ce second acte encore les chœurs ont été très bien rendus avec un ensemble et un brio dignes de n'importe quelle scène.

Le troisième acte est le matin du mémorable 12 octobre 1492, le matin de la plus grande découverte qui ait jamais été faite. Durant la nuit, Colomb avait aperçu une lumière vacillante et mobile au loin. La nature de la lumière fait juger que ce n'est pas la lumière d'une étoile ; Colomb après avoir communiqué cette bonne nouvelle à son équipage se retire, laissant de quart un de ses plus fidèles officiers. Au lever de l'aurore, le cri, Terre ! Terre ! amène Colomb et l'équipage sur le pont du navire, et à la vue de cette bienheureuse terre, tous s'agenouillèrent pour remercier le Tout-Puissant, puis éclate le grand chœur final, Gloire à Colomb ! Tous les acteurs se sont admirablement acquittés de leur rôle, pour des amateurs.

Les messieurs de l'orchestre méritent aussi des félicitations.

Les messieurs Bouche ont deux fois eu l'honneur du rappel avec leurs duos de mandoline et guitare.

Voici le programme de cette soirée dont le souvenir restera à Saint-Boniface.

Nos félicitations sincères aux acteurs et surtout au révérend Père Bellivau. N'oublions pas non plus le Rév. Père LaRue, qui dirigeait les chœurs.

A. M. D. G.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

XLIme anniversaire du Sacre de Mgr l'Archevêque

CHRISTOPHE COLOMB

Drame-Opéra

Mardi, 22 novembre 1892, à 8 hrs du soir

PERSONNAGES :

Christophe Colomb, amiral, M. Art. Lévêque
Alonzo Pinzon, capitaine..... M. C. Paulus
Jacomo de Rodano, maitre d'équipage... .... M. E. Prieur
Juan de la Cosa, officier....... M. E. Trudel
Per Alonza Nino, " ... M. N. Bétournay
Perez Matheos, " .... M. J. Auger
Ruy Fernandez, " .... M. A. Jean
Rodriguez Bermejo, " .... M. M. Cyr
Garcia Mendez, mousse........ M. J. Poitras
Matelots et mousses

PROGRAMME

Ouverture........................ Orchestre
I. La Gondola, (mandoline et guitare... .... MM. V. et Ls Bouche
II. Girouette (mandoline et guitare....... .... MM. V et Ls Bouche
Sortie .... Orchestre

EXECUTANTS

Solistes

Soprano : M. J. Poitras. 1er ténor : M A. Jean. Barytons : MM. Art. Lévêque et et C. Paulus. Basse : M. E. Prieur.

Chorus

Soprano : MM. J. Poitras, X. Gosselin, E. Turenne, A. Désautels.
Altos : MM. J. Gingras, A. Bourbeau, R. Tassé, A. Picard.
1ers ténors : MM. E. Trudel, N. Bétournay A. Jean, A. Léveillé.
2nds ténors : MM. J. Trudel, A. Gingras, F. Létourneau, J. Sioux.
Barytons : MM. C. Paulus, A. LaRivière, T. St-Arnaud, A. Marion.
Basses : MM. M. Cyr, J. Auger, E. Prieur, Ls Bouche.
Au piano : M. P. Sallé.

Ce matin a eu lieu à la cathédrale une messe solennelle à l'occasion de l'anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr Taché. La messe a été chantée par M. le curé Ritchot, assisté de MM. les abbés Lajeunesse et Jutras. Sa Grandeur assistait au trône avec les RR. PP Allard, V.G., et Camper, Provincial des Oblats, et de M. l'abbé Giroux.

Au chœur, il y avait le R. P. Maisonneuve, MM. les abbés Messier, Cherrier, Pelletier, Dufcesne, Jutras, Dunoyer, Perquis, Bourdeau, Nayrolles, Gauthier, Fournier et plusieurs des révérends Pères du Collège. M. le curé Fillion, de Saint-Jean-Baptiste, a prêché un éloquent sermon de circonstance. Sa Grandeur a donné la bénédiction pontificale et accordé quarante jours d'indulgence aux personnes présentes.

SOCIETE DE COLONISATION DE MANITOBA

Il y a eu lundi soir, en l'hôtel de ville de Saint-Boniface, une séance spéciale de la Société de Colonisation de Manitoba, sous la présidence de M. L. J. Arthur Lévêque, lequel étant forcé de s'absenter, céda sa place à M. Joseph J. Lecomte, vice-président de la société. M. Théophane Bertrand a été appelé à agir en qualité de secrétaire archiviste, en l'absence de M. Félix Chénier.

A cette réunion assistaient également MM. les abbés Gabriel Cloutier et C. A. Beaudry, l'hon. Sénateur Bernier, MM. A. A. C. LaRivière, M. P.; F. A. Martin, M. P. P.; H. F. Despars, M. A. Kéroack, Edouard Richard, J. P. O. Allaire, Edmond Marcoux, Antoine Lucier, G. Philéas Cloutier, Antoine Gauvin, Ephrem Marion, Joseph Dupas, M. Ménard, etc.

Sur l'invitation du président, MM. les abbés Beaudry et Cloutier et MM. LaRivière, Bernier, Richard et Martin portèrent la parole, tous s'accordèrent sur la nécessité de travailler plus ardemment que par le passé en faveur de la colonisation et de l'immigration.

Un comité composé de MM. les abbés Cloutier et Beaudry et de MM. Bernier et LaRivière a été nommé avec instruction de préparer un mémoire sur cette importante question, dans le but de déterminer l'action future de la société.

Un comité nombreux a également été nommé pour soumettre à l'hon. M. Daly, ministre de l'Intérieur, les vues de la société, ses projets et ses demandes. Ce comité devra s'aboucher avec l'hon. ministre, durant son séjour au milieu de nous, jeudi ou vendredi de cette semaine.

L'assemblée s'est ensuite ajournée à mardi prochain, le 29 courant, pour se réunir au même endroit à 8 heures p.m.

Tout le monde est invité à cette assemblée, qui sera publique.

Nouvelles Religieuses

L'avent commence dimanche prochain. Cette année le jour de Noël tombe un dimanche, et l'année 1893 commence donc un dimanche.

Dimanche prochain, à la cathédrale, le sermon sera donné par M. l'abbé Willems, curé de la nouvelle paroisse belge de Bruxelles, près de Saint-Alphonse. Nous avons annoncé la semaine dernière le malheur qui vient de frapper cette paroisse, et particulièrement son dévoué curé, qui a perdu dans l'incendie de sa chapelle temporaire, tout ce qu'il possédait pour les besoins du culte et son propre usage. Après le sermon de dimache M. l'abbé Willems tendra la main. Espérons que les offrandes seront nombreuses et généreuses pour aider à cette bonne œuvre.

La Révde Sœur Léontine de l'Académie Sainte-Marie de Winnipeg a été nommée supérieure de la maison des sœurs de Jésus-Marie, à Saint-Pierre. Cette bonne sœur qui laisse d'excellents souvenirs à Winnipeg, est partie lundi de la semaine dernière pour sa nouvelle maison.

Les catholiques d'Angleterre organisent un grand pèlerinage à Rome. Le duc de Norfolk est le promoteur de cette démonstration religieuse qui comptera au moins deux mille pèlerins choisis dans la plus haute classe de la société anglaise. Le Saint Père a promis de célébrer la messe à Saint-Pierre à cette occasion. Ce pèlerinage aura lieu en février.

L'Hôtel-Dieu de Québec doit célébrer prochainement le deux centième anniversaire de sa fondation.

Choses et Autres

Malgré les nombreuses requêtes à ce contraire, les directeurs de l'exposition de Chicago ont décidé d'ouvrir le dimanche mais les machines ne seront pas mises en mouvement ce jour-là.

M. L. H. Taché commence à Montréal la publication d'un nouveau journal hebbomadaire sous le titre de *L'Opinion Publique*.

L'hon. Joseph Tassé, sénateur, a réuni en un fort volume les discours de Sir Georges Etienne Cartier de 1844 à 1872. Cet ouvrage sera précédé d'un superbe portrait et d'une biographie de l'hon. Baronnet, avec notes explicatives et mémoires. Le livre sera prêt en février prochain.

Le rapport du revenu et des dépenses du Canada pour les mois de juillet, août, septembre et octobre de cette année, les quatre premiers de l'année fiscale 1892-93, accuse une augmentation de revenu de $585,000 et une réduction de dépense de $638,-376. La dette publique a aussi été aussi diminuée durant la même période de $3,252,236.

Les inondations causent des dommages considérables dans le sud de la France. Plusieurs rivières dans les Pyrénées ont débordé.

Le docteur Fridj Nauseu, fameux voyageur Norvégien, veut tenter une nouvelle expédition au pôle nord. Il prétend avoir découvert un courant libre pour y arriver. Bon voyage !

Le *Herald* de New York demande l'abolition du service diplomatique des Etats-Unis en pays étrangers, comme n'étant plus nécessaire à cause des facilités de communications. On effectuerait par là une épargne de quatre cent mille piastres par an.

Le roi du Dahomey demande la paix, et il y a suspension de la guerre pour permettre les négociations.

A Londres, la misère est grande. Les pauvres font des processions dans les rues et demandent du pain.

Il y a eu de grandes tempêtes sur nos grands lacs Supérieur et Erié. Ces tempêtes ont causé des naufrages.

La fièvre jaune fait des ravages effrayants au Mexique. Les habitants fuient dans les montagnes.

L'Etat du Montana, aux Etats-Unis, a élu une femme à la position de procureur général. A quand la femme juge ? On ne sait ce que va devenir le mari de ce procureur-général en jupon.

La législature du Vermont avait accordé le droit de suffrage aux femmes ; mais le sénat du même Etat vient de le refuser.

Le choléra reprend à Saint-Petersbourg, en Russie.

Le projet de M. Van Horn, président de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, d'établir une ligne de bateaux à vapeur rapides sur l'Atlantique, cause des inquiétudes aux Etats-Unis. La presse de New-York menace de représailles, en empêchant les transits. Cette ligne rapide nous permettrait d'aller de Winnipeg à Paris en huit jours.

Le gouvernement français a commencé à poursuivre en justice les directeurs du canal de Panama.

La navigation est fermée sur le Saint-Laurent.

Wing, le candidat socialiste à la présidence des Etats-Unis, a obtenu 6,112 voix dans la ville de New-York, et 2,564 à Brooklynn, la ville voisine. Nos voisins n'ont donc plus rien à envier aux pays de l'Europe, si ce n'est le choléra ; mais attendons au printemps.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 30me séance du conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la 20me séance régulière tenue le 14 novembre A.D. 1892.

Présents : MM. les conseillers Lecomte, Buron, Lauzon, Deschambault et Rocan.

En l'absence de son honneur le maire, M. le greffier ouvre la séance et M. le conseiller Lauzon propose, appuyé par M. le conseiller Lecomte,

Que M. le conseiller Deschambault prenne le fauteuil. Agréé.

Sont lus : le rapport de M. le conseiller McAnnany *re* les bâtisses de l'Exposition ; une lettre de MM. Dawson & Graham *re* l'avis donné à M. Lessard de quitter la bâtisse du terrain de l'Exposition ; une soumission de MM. Louis Laurendeau et Louis Gagnon, offrant $40 pour 300 pieds de couverture des hangars à l'ouest du terrain de l'Exposition ; une autre de M. C. Marcoux, offrant $85 pour l'étable à porcs et celle des moutons ; $135 pour le hangar à grains, et $125 pour hangar ouvert à l'ouest ; deux polices d'assurance de M. l'agent J T. Dumouchel, étant le renouvellement des polices sur l'hôtel-de-ville ; le contrat par lequel le gouvernement concède à la ville le terrain et les bâtisses de l'Exposition.

Les comptes suivants sont déposés sur la table : Maître de poste, pour timbres, $4.70 ; "The Henderson Directory Coy.," $5, pour le Directory de 1892.

Rôle de paye No. 19, pour divers, du 15 au 31 octobre, $19.55 ; E. R. Lloyd, pour bois, $12.70 ; rapport du bureau de police pour le mois d'octobre, donnant une recette de $2.50 et une dépense de $1.50 ; H. F. Despars, pour divers, $9.50 ; E. R. Lloyd, pour bois, $81 20 ; rôle de paye No. 18, pour le trottoir entre l'église et l'archevêché, $9.30.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que les comptes de M. le Maître de poste, pour $4.70, et "The Henderson Directory Coy.," pour $5.00, soient reçus et payés. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Rocan,

Que les comptes de M. E. R. Lloyd, pour $12.70, et le rôle de paye No. 18, pour $19.55, soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que le compte de M. Despars soit reçu et payé. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Rocan, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que le compte de M. E. R. Lloyd, pour $81.20, et le rôle de paye No 18, pour $9.30, soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le trésorier soit autorisé de signer un chèque pour la somme de $75, comme prime sur une assurance de $3,000. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le greffier s'entende sous le plus court délai avec son honneur le maire, pour préparer le bail *re* le loyer de différentes bâtisses de l'Exposition louées à M. Bell, et que ce monsieur soit prié de le signer immédiatement. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lecomte,

Que M. le constable soit autorisé d'avertir les propriétaires qui ont des cheminées défectueuses de les faire réparer, aussitôt que possible Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que M. le constable soit autorisé d'engager un homme pour ramoner les cheminées, qui soit sous ses ordres.

Proposé en amendement par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Rocan,

Que M. Letendre, le ramoneur, soit payé la somme de 25 cts pour chaque cheminée qu'il inspectera et 40 cts pour celles qu'il ramonera.

Pour : MM. les conseillers Buron et Rocan.

Contre : MM. les conseillers Lecomte, Lamontagne et Lauzon.

Le président déclare l'amendement perdu et la motion principale emportée sur la même division.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le règlement No. 105, pourvoyant à l'enlèvement de la neige sur les trottoirs de la corporation de la ville subisse maintenant sa première lecture. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que les règles du conseil soient suspendues et que le règlement No. 105 subisse maintenant sa deuxième lecture. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que le trésorier soit autorisé de faire annoncer dans *Le Manitoba* et le *Daily Free Press*, de Winnipeg, la vente par enchère des bâtisses qui se trouvent sur le terrain de l'Exposition, à l'exception de celles louées à M. Bell, et en même temps la vente d'une certaine quantité de bois de sciage. La dite vente aura lieu sur le terrain de l'Exposition, mardi, le 22 novembre, à 2 heures de l'après-midi. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Rocan, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que la séance se lève, et la séance est levée.

AVIS est donné par le présent que " Le Grand Conseil de l'Association de Secours Mutuel " s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation le dit Grand Conseil. Le but de la dite Association est d'unir fraternellement toutes personnes qualifiées d'être de l'Association ; d'améliorer la condition morale, intellectuelle et sociale de ses membres, et de leur enseigner l'intégrité, la sobriété et l'économie ; d'établir, posséder et opérer une caisse de bénéfices et un fonds de réserve duquel une somme n'excédant pas deux milles piastres sera distraite et remise à la famille de chaque membre décédé, ou à ses bénéficiaires ou représentants légaux, suivant la constitution et les règlements de l'Association.

LATCHFORD & MURPHY,
Solliciteurs des requérants.

Ottawa, 20 Octobre 1892. 9i 16-11-92

EGARE.

A Lorette, chez M. Marcel St. Cerni, lot No. 79, un bœuf de 18 mois, cendré, l'oreille droite est percée, la gauche est échancrée, s'est réfugié à l'endroit susdit en septembre ou octobre. 2i 23-11-92

PERSONNEL

M. Paul Dumais, de Hull, P. Q., était de passage à Winnipeg, lundi, de retour du Nord-Ouest. M. Arthur Sylvain, fils de l'assistant bibliothécaire des Communes, qui l'accompagne, a eu le malheur de se blesser l'été dernier; crue légère d'abord, cette blessure n'a fait que s'envenimer, et aujourd'hui, M. Sylvain est, dit-on, dans un état précaire.

MM. Tremblay et Gagnon, des Eboulements, comté de Charlevoix, sont en promenade ici. Ces messieurs ont l'intention de visiter la province, au moins les centres français.

Chronique Locale.

—C'est bien là l'hiver !

—Un peu de neige ne ferait pas de mal.

—Existe-t-il un règlement pour l'entretien des trottoirs?

—Impossible de se servir de traineaux ; pas assez de neige sur les chemins.

—Il y aura demain et vendredi, soirée dramatique et musicale à l'Académie Sainte-Marie, Winnipeg.

—Pour poêles à charbon, fournaises, poêles de cuisine, etc., s'adresser à Ed. Guilbault Voir l'annonce.

—Les deux bataillons de volontaires de Winnipeg, le 91 et 95ième régiments viennent d'être retranchés du cadre de la milice.

—MM. Gagnon et Laurendeau font construire une boutique sur la rue Dumoulin, en arrière de l'établissement de M. Gosselin.

—La vente de diverses bâtisses des terrains de l'exposition qui a eu lieu hier a rapporté plus de douze cents dollars au trésor de la ville.

—L'encan de la Saint-Vincent de Paul, qui a eu lieu vendredi dernier, a été un véritable succès. Les personnes qui ont contribué et les acheteurs méritent des louanges. Les résultats ont été magnifiques.

—Le pont de glace sur la rivière Rouge est solide ; mais il faut éviter le danger d'un bain, du côté de Winnipeg. La compagnie de lumière électrique a placé un tuyau déversant de l'eau chaude sous la glace, qui, à cet endroit n'est pas solide.

—Le gros procès des deux compagnies de tramway de Winnipeg n'est pas encore terminé, en première instance. Les meilleurs avocats de la ville sont retenus, et cette cause célèbre ne se terminera pas avant un dernier appel au censeil privé d'Angleterre.

—Les 29 et 30 courant, il y aura deux soirées dramatiques au bénéfice des hôpitaux généraux de Winnipeg et Saint-Boniface. Les meilleurs amateurs de Winnipeg ont gracieusement promis leur concours à cette fête de la charité. C'est au théâtre Bijou que ces soirées auront lieu.

—Perdu ou égaré d'une bande de chevaux à Springfield. Un poulain de sang, gris fer, agé de un an et demi. Nez romain, poil de couleur, un peu plus clair autour de la tête, crinière, queue et pattes noires. Dix piastres de récompense seront payées à toute personne qui le trouvera et le remettra dans une écurie de louage de Winnipeg. J. R BENSON.
jno.

—Il n'y a ni secret, ni patente dans la production du "Myrtle Navy." Tous les fabricants pourraient le produire, mais aucun ne pourrait en faire un article payant au prix que nous le vendons, à moins de pouvoir acheter en grand et vendre de même. Il ne pourrait vendre au dessous du prix actuel sans perte, même s'il pouvait acheter aux termes les plus bas et aux conditions les plus avantageuses. Avant d'obtenir un marché profitable, il lui faudrait plusieurs années de travail in cessant. C'est pour cela que MM. Tuckett & Fils occupent le haut du marché, et ils sont assez sages pour savoir qu'ils ne peuvent tenir cette place, qu'en tenant les plus bas prix possibles.

—Enorme réduction dans les prix ! Par arrangement spécial, nous sommes maintenant en position d'offrir à nos pratiques une réduction d'environ 30 pour cent sur tout achat au comptant fait à notre établissement.

Comment cela peut-il se faire ? C'est par le système de coupons enregistrés.

Nous donnons à chaque pratique, faisant un achat au comptant, un coupon de la valeur de 10 par cent du montant de l'achat, que ce soit 10 cts ou $1.00. Ces coupons sont valable à notre établissement en argenterie, que nous marquons à une réduction de 30 pour cent meilleur marché que la valeur ordinaire. Par ce moyen, notre pratique obtient un escompte sur ses achats généraux d'environ 40 à 50 pour cent, et en même temps s'assure un objet élégant et utile.

Nous garantissons que ces argenteries sont très bien plaquées et valent tous les articles analogues du marché. Venez à notre magasin voir ces superbes marchandises.

Vos dévoués,

2i ANDERSON & LEMIEUX.

Nous regrettons d'apprendre le décès, survenu en cette ville, vendredi dernier, de Mademoiselle Marie-Louise Mager, fille de M. Jean Mager, de Walhalla, N.D., E.U. Un libera a été chanté à la cathédrale lundi matin. Nombre de parents et d'amis assistaient à la funèbre cérémonie. Les restes ont été transportés le même jour à Walhalla où a eu lieu la sépulture.

Chronique de la Province.

Fort Alexandre,

13 nov.—Aujourd'hui, dimanche, un événement à la fois bien imposant et bien édifiant a eu lieu dans cette mission. Un de nos sauvages est sur son lit de mort ; il y a un mois, il était encore païen Notre zélé et infatigable missionnaire, le Rév. Père L. Lebret, O.M.I., ayant eu connaissance de son état, s'est aussitôt rendu à son chevet et a continué à le visiter régulièrement tous les jours, et cela, malgré les intempéries de la saison. Aussi, ses nobles efforts furent couronnés d'un plein succès, car comme je le dis plus haut, il y a environ un mois que le malade s'est fait baptiser. Depuis ce temps, notre Rév. Père a continué ses visites, afin de lui enseigner les vérités de notre sainte religion et aujourd'hui, dimanche, après vêpres, le prêtre, accompagné de tous les fidèles présents, a porté le saint Viatique au moribond. On s'était formé en procession et on a récité le chapelet en chemin. La scène qui s'est déroulé dans la demeure du malade a été vraiment angélique. En entrant, le faible moribond s'est soulevé douloureusement sur sa couche et a fait le signe de la croix, et les autres, tous à genoux, récitaient le chapelet. Je vous assure que plus d'un présent avait les larmes aux yeux, et l'impression à la fois si édifiante et si touchante restera à jamais gravée dans les cœurs de tous ceux qui avaient le bonheur d'être présents.

Avant de terminer, permettez moi de rendre justice à la noble conduite d'un de nos braves Métis, M. Joe Bruyère ; c'est dans sa maison que le malade reste. Il a généreusement mis une partie de sa maison à sa disposition, et en même temps, il a contribué beaucoup à l'instruction du malade, afin qu'il fût dignement préparé pour recevoir les Saints Sacrements.

Sainte-Anne des Chênes,

21 nov.—Le moulin à farine est en opération et fait de bon ouvrage sous l'habile direction de M. William Thurston, ci-devant de Saint-Boniface.

Saint-Léon,

16 nov.—Les 28, 29 et 30 courant, on tiendra ici un grand bazar, au profit de l'église.

Les personnes charitables sont priées de contribuer à cette œuvre, soit en fournissant des objets ou en prenant part au bazar.

Saint-Malo,

20 nov.—C'est le 12 décembre prochain qu'a lieu le bazar au profit de notre église.

DECES

MAGER—En cette ville, le 18 courant, à l'âge de 12 ans, Marie Louise, fille de M. Jean Mager, de Wahalla, N. D., E. U.



VENTE.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Département de l'Intérieur jusqu'au 15ème jour de Décembre prochain, pour l'achat en bloc des terrains suivants, à Shoal Lake, Manitoba, ci-devant réservés pour la Police à Cheval, ensemble avec les bâtisses et autres améliorations y érigées, savoir :—

½ Est, section 16, township 16, rang 23 Ouest du premier méridien principal ; le ¼ Nord-Ouest, section 18, township 16, rang 23 Ouest du premier méridien principal ; le ¼ Nord-Ouest, section 19, township 16, rang 28 Ouest du premier méridien ; S. L. 4, 5 et 6 de la section 19, township 16, rang 23 Ouest du premier méridien ; le ¼ Sud-Ouest, section 22, township 16, rang 23 Ouest du premier méridien ; la ½ Est, section 24, township 16, rang 24 Ouest du premier méridien ; la ½ Sud, section 27, township 16, rang 24 Ouest du premier méridien, contenant environ 1,492 acres plus ou moins.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque incorporée pour le montant offert. Il ne sera fait aucun cas des soumissions par télégraphe. La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre,

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 8 Oct. 1892. 3i 2-11-92

CHEVAUX EGARÉS

M. Victor Côté, de la municipalité de Ritchot, bureau de poste Dubuc, a, chez lui, où ils se sont réfugiés, quatre chevaux dont voici la description :

Une jument brune avec son poulain—poulain de l'année—tache blanche dans le front, âgée d'une douzaine d'années.

Une pouliche de 2 ou 3 ans, toute rouge.

Un poney—poulain—brun, 3 ou 4 ans.

Le ou les propriétaires sont priés de les réclamer au plus tôt en payant les frais.

VICTOR COTÉ,
1i, 16-11 Dubuc, Man.



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour limite de bois No. 621, et devant être ouvertes le 5 Décembre 1892," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 5 décembre prochain, pour un permis de couper du bois sur la limite 621, à être choisie entre les limites 544 et 584, sur la rivière Bad Throat, un des tributaires du Lac Winnipeg, par la personne qui en offrira le plus haut prix. La limite ne devra pas se composer de plus de trois blocs, et la superficie totale ne devra pas excéder vingt-cinq milles carrés. La longueur de chaque bloc ne devra pas excéder trois fois sa largeur. Le choix devra être fait dans les six mois, du 5 décembre 1892 et les rapports de l'arpentage de la limite devront être déposés au département de l'Intérieur dans les six mois qui suivront cette date.

L'on pourra se procurer les règlements en vertu desquels le bail sera émis à ce département ou au bureau de l'agent des terres de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 11 Nov. 1892. 1i 23-11-92

AGRICULTURE

FABRICATION DU BEURRE EN AUSTRALIE

La fabrication du beurre en Australie, comme dans la province de Québec, fait l'objet de constantes expériences de la part de ceux qui prennent un intérêt tout particulier à l'industrie laitière, afin de la rendre plus profitable possible.

Tout dernièrement, les directeurs de la "Société d'industrie laitière d'Australie" se sont réunis afin de discuter sur les moyens à prendre pour obtenir le plus grand rendement en beurre. A cette réunion, l'hon. M. Wetz fit part d'un moyen qui lui a très-bien réussi, en ce qu'il contribue à doubler la quantité de beurre généralement obtenue par les procédés ordinaires : l'emploi de la pepsine noire (équivalent de la présure), nullement injurieuse à la santé de ceux qui font usage du beurre ainsi fabriqué ; une cueillerée à thé de pepsine suffit pour chaque gallon de crême, et le beurre a un meilleur goût, une plus belle apparence et peut être vendu plus facilement sur les marchés.

Afin de s'assurer plus sûrement de l'efficacité de ce procédé, M. Wetz suggéra la nomination d'un comité devant s'adjoindre un chimiste officiel, afin d'en faire une expérience pratique suivie d'une analyse chimique, avec le lait de vingt vaches, pour une durée de pas moins de trente jours, et avec prière, au cas de succès, d'en faire connaitre publiquement le résultat. Cette proposition fut agréée.

Les membres de ce comité, au nombre de trois, ayant présidé à ces expériences, firent le rapport suivant :

D'après nos instructions, nous avons chargé un fabricant de faire usage de pepsine noire pour la fabrication du beurre, avec le lait de vaches ordinaires, et pendant trente jours consécutifs. A chaque barattage la crême provenant de ce lait était partagée en deux parties égales, dont l'une sans pepsine, et l'autre avec une cuillérée à thé de pepsine par chaque gallon de crême. Dans le premier cas, nous avons obtenu 348 livres et 12 onces de beurre vendu à 28 cts la livre, soit $97.65, pour le beurre provenant du lait de 10 vaches et pendant trente jours. Avec l'autre moitié de cette crême, avec pepsine, nous avons obtenu 884 livres et 8 onces de beurre, vendu aussi 28 cts la livre donnant une recette de $247.66 ; soit $345.31 pour le beurre provenant du lait de 10 vaches, pendant un mois.

Nous avons employé, pour cette expérience de trente jours, la valeur de $4 en pepsine. Ce fait démontre assez clairement que par l'usage de la pepsine, on obtient plus que le double de beurre. Si avec dix vaches, on peut réaliser une augmentation de $150 sur la production du beurre provenant du lait de ces vaches, ou de $300 pour un troupeau de vingt vaches, pourquoi n'essaierait-on pas de profiter de de cet avantage ? Pour 500 livres de beurre, on dépense pour $2.50 de pepsine, soit un demi-centin par livre de beurre.

L'analyse du professeur Bowell a démontré que la crême employée pendant ces trente jours contenait en moyenne 22 par 100 seulement de matière grasse et azotée, 13 par cent de sucre de lait, et 4 par 100 de sels. En barattant le beurre sans addition de pepsine, 15 par 100 seulement de matières solides entrent dans le beurre, et 24 par cent sont mêlées au lait de beurre ; avec addition de pepsine, une cueillerée à thé par gallon de crême, 27 par 100 de matières solides entrent dans le beurre, et 2 par 100 restent dans le lait de beurre.

Le fromage qui contient toute la crême et tous les éléments du lait, est meilleur et plus salubre que celui fait avec le lait écrémé ; il en est de même pour le beurre. Il n'y a naturellement rien dans le lait qui puisse être nuisible à la santé. La pepsine n'est pas plus malfaisante que le sel ; elle sert tout simplement à unir ensemble les matières solides du lait, sous forme de beurre. Nous sommes convaincus qu'une cueillerée à thé de pepsine noire à chaque gallon de crême fera plus que doubler la quantité de beurre, sans autre précaution que pour le barattage ordinaire de la crême. La meilleure pepsine est de couleur noire. Le beurre ainsi fabriqué conserve plus longtemps son bon goût et est plus ferme ; il peut se conserver longtemps et est facile à être exporté sur les marchés étrangers. Les membres du Comité conseillent fortement aux fabricants de beurre d'en faire l'expérience avec l'assurance d'un bon résultat, tant au point de vue de l'augmentation du beurre comme de sa bonne qualité et de sa longue conservation.

REMPOTAGE DES BOUQUETS POUR L'HIVER

A l'automne, ou même en hiver lorsque les bouquets languissent, on rempote les bouquets d'un pot dans un autre pour y mettre de la terre nouvelle. A cette occasion, pour donner plus de vigueur aux plantes, on tamise parfois la terre, sans songer que par ce moyen on enlève entièrement les fibres végétales ; cependant leur mélange empêche cette même terre de devenir compacte par les arrosages, quoique moins fréquents en hiver.

On ne doit pas oublier que les détritus végétaux, se décomposant lentement, fournissent une certaine somme d'éléments nutritifs qui maintiennent plus longtemps la terre dans un état convenable à l'alimentation des plantes. C'est pourquoi quelques petites mottes éparses de détritus végétaux concourent à rendre la terre plus légère, à retarder son tassement et abandonnent moins vite les sucs alimentaires dont elles sont imprégnées et qui se dissipent rapidement lorsque toutes les molécules sont dans un état de division extrême.

Lorsque le vase est rempli de terre et que la plante y a été placée, il faut disposer la terre du dessus en pente autour de la plante, afin que l'eau s'écoule vers les bords du pot de façon qu'elle s'infiltre plus particulièrement le long de ses parois, et qu'elle humecte plus facilement la terre. Ce soin aura pour but de répartir également l'humidité, car c'est la terre du pourtour qui naturellement se sèche la première et a besoin d'être arrosée plus souvent. Lorsque l'arrosage se fait au milieu seulement, il arrive que l'eau traverse la motte et s'écoule sans humecter les bords, qui durcissent peu à peu, à une plus forte épaisseur, et par cela deviennent moins aptes à s'imbiber d'humidité.

Avec une telle disposition, les arrosements trop copieux ont moins d'inconvénients, parce que l'eau s'écoule trop rapidement. Il ne faut pas arroser trop fréquemment, car la terre trop lavée perd bientôt tous les sucs que les racines recherchent.

Quant au volume des vases à bouquets, il est mieux de proportionner la capacité du vase à la jeunesse et à la force.

LE SECRET DE FAIRE FORTUNE

L'on demandait un jour, dit-on, au millionnaire Vanderbilt le secret de son immense fortune. "Mais, répondit-il, mon secret n'en est pas un ; tout le monde le sait comme moi. Il n'y a qu'à se pénétrer profondément du vieux proverbe qui dit ; "Occupez-vous de votre affaire et allez en avant." C'est là ce que j'ai fait et j'ai réussi.

Ces paroles sont très justes ; de nos jours, elles s'appliquent admirablement à une foule de personnes. "Occupez-vous de vos affaires et allez en avant," pourrait-on dire au cultivateur qui perd la moitié de son temps à jaser chez le voisin, à boire dans les hôtels ou ailleurs. "Allez en avant," pourrait-on dire à une foule de jeunes gens qui passent leur temps à espérer une position plus ou moins problématique.

L'ETAT DE CULTIVATEUR

Le cultivateur se plaint quelquefois que l'agriculture ne paye pas, mais il ne pense pas qu'avec sa ferme il nourrit, habille, entretient une famille souvent nombreuse, et qu'après tout cela, il peut épargner quelques piastres. C'est un beau résultat comparé à celui que présente la position d'une foule de personnes qui s'estiment très heureuses, quand elles peuvent vivre sans s'endetter.

Après tout, cultivateurs, vous n'avez pas le plus mauvais lot.

RECETTES

Procédé pour nettoyer les objets dorés.—Dans la valeur d'un verre d'eau ordinaire, ajouter à l'eau une vingtaine de gouttes d'alcali volatil (ammoniac) ; y tremper à plusieurs reprises la pièce à nettoyer, et la brosser avec une brosse douce. Passer la pièce à l'eau pure, puis à l'alcool, et essuyer avec un linge fin, la dorure a repris son état. On peut remplacer l'ammoniac par une dissolution bouillante d'alun dans de l'eau. Avec les minces dorures galvaniques, n'employer que des brosses très douces.